

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE FRANÇAIS RENFORCE NIVEAU 1 A 3
- ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-05-19-08

ARRETE

La composition du jury du Diplôme Français Renforcé niveau 1 à 3 comme suit :

Nicolas MAINETTI, Président du jury et Directeur de l'IUT, PU
Hervé ROUX, Vice-président, Chef de département GEA, PLP

Membres du jury :

Rakaia AIT TIZGUI, PRCE et Responsable de la formation

Aurélien LESCURE, PRCE

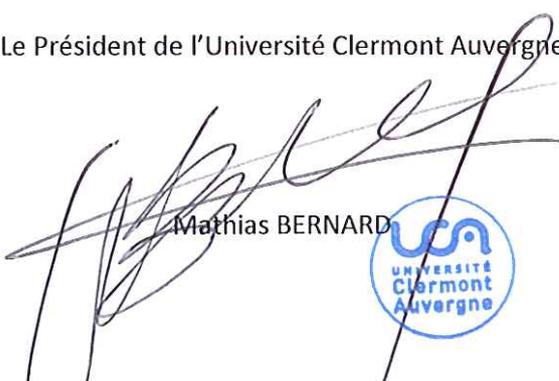
Janique SOULIE, MCF

Arielle N'DIAYE, MCF

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/11/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

04 DEC. 2017

- Publié le

04 DEC. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.